ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1312 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour que vous fassiez face à notre place à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1312 du 14 novembre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour que vous fassiez face à la place de l'État à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu de travail pour nourrir la machine économique, coûte que coûte.

☐ Déplacements pour assurer la consommation, pour permettre aux grands supermarchés de continuer à faire du profit, en augmentant leurs prix, malgré la précarisation de la population.

☐ Consultations, examens et soins dans des hôpitaux publics qui se font assassiner coupe budgétaire après coupe budgétaire.

☐ Déplacements pour essayer de faire survivre les plus précaires malgré l'acharnement du gouvernement à les plonger dans plus de pauvreté….

☐ Déplacements brefs, promenade autorisée d'une heure, pour permettre aux travailleurs, travailleuses de souffler un peu, pour mieux retourner au boulot et être plus efficaces par la suite.

☐ Convocation judiciaire ou administrative, pour continuer à rendre des comptes au bras armé de l'état.

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative, soit tout ce qui permet de pallier aux manques et incompétences de l'État surtout sans jamais le critiquer. Toutes missions qui pourraient portée de la contestation et des revendications pour ce même intérêt général ne seront pas autorisées !

☐ Déplacement pour chercher les enfants dans les écoles qui aujourd'hui débordent, ne peuvent pas assurer les gestes barrières, et ne sont ouvertes que pour permettre aux parents d'aller bosser.

SI AUCUNE CASE NE VOUS CONVIENT, RENDEZ VOUS

LA TIMONE

Le : 14 novembre à : 14h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1

%!Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.